

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 20 JANVIER 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND, Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Sidonie JABBOUR, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT, Gwenaël CHAZOT, David ALBRAND.

Absents : Néant.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_06 : BORNAGE RECTIFICATIF À LEYRIS

Pendant les travaux de viabilisation des terrains à Leyris, la borne délimitant les parcelles A700 et A701 a été déplacée, ce qui a pour conséquence que la clôture d'un propriétaire se retrouve dans la parcelle de l'autre.

Le Maire a fait l'intermédiaire pour que les voisins s'entendent entre eux, et que Géosiapp refasse le bornage à titre gracieux.

À titre de compensation pour l'un des propriétaires, le triangle au bout de la parcelle A700 et faisant partie de la parcelle A706 va être borné afin d'être vendu pour un euro symbolique par m² au propriétaire de la parcelle A700.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire intervenir le géomètre pour ces prestations et de procéder à la vente susmentionnée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250120-DE_2025_06-DE

